

Entre rue Amelot et bd Richard-Lenoir : vers un futur « quartier du marché » Analyse et propositions pour un lieu à réinventer



06/05/2020, mis à jour le 25/01/2021

Méthode

Ce diagnostic a été fait par :

- Une série **d'observations**, déambulations et mesures sur place
- Une série **d'interviews**, autant de personnes qu'il a été possible d'en atteindre, de profils divers (environ 15 personnes) :
 - habitants, locataires ou propriétaires
 - usagers du quartier, commerçants
 - gestionnaires de copropriété
- Recherches **documentaires** et avis complémentaires
- L'auteur de ce diagnostic habite dans ce quartier

Période de l'étude : mars-avril 2020.

L'auteur

Raphael du Cheyron travaille dans le domaine des politiques urbaines. Cadre de la fonction publique territoriale, il a participé à divers projets d'aménagement, notamment des constructions d'infrastructures dédiées à la mobilité (voirie urbaine, tramway), dans différentes villes d'Europe.

Sa vision du travail dans l'espace public est d'intégrer la fonction primaire des infrastructures avec des exigences d'inclusion sociale, de convivialité, de parité de genre et d'identité des lieux.

Il a suivi, entre autres, une spécialisation sur l'espace urbain à l'école des Beaux Arts de La Cambre (Bruxelles).

Raphael du Cheyron Calvelli, rdc@ouvaton.org, 07 82 31 14 18

Diagnostic : contexte urbain

- **quartier de la Bastille** : un Paris de vie urbaine et sorties, avec le quartier Roquette, l'Opéra, l'ancien Paris populaire du faubourg Saint-Antoine
- **immeubles de différentes époques**: haussmaniens, XVIII^e (faubourg Saint-Antoine), contemporains (entre rue Amelot et bd Richard-Lenoir, notamment bloc Paname)
- **rue Amelot : rue populaire typique parisienne**, notamment au carrefour Amelot / Saint-Sébastien
- Un **aménagement qui favorise la vie de quartier** : marché, petits commerces alimentaires, artisans, cafés, écoles, permettant des rencontres et... du bruit !

Diagnostic : contexte urbain

Carrefour Amelot / Saint-Sébastien : un lieu d'identité du quartier et de vie sociale



Marché Bastille: un des « coeurs » du quartier ?



Diagnostic : contexte urbain

Permanence des commerces et cafés jusqu'à aujourd'hui.

D'anciens entrepôts ont été remplacés par l'ensemble Amelot I et II.

Carrefour Amelot Saint-Sébastien
(voir similitudes avec la photo actuelle en
slide précédente)



L'animation de la rue Amelot, vers 1900.

Carrefour Amelot Pasteur-Wagner



La rue Amelot vers 1900.

Les passages du faubourg Saint-Antoine

Spécificité du faubourg Saint-Antoine, et élément de son charme : les **passages**, traditionnellement accés des ateliers d'artisans du bois.

Ces passages subsistent sous plusieurs formes :

- Fermés au public, simples intérieurs d'ilôts
- Ouverts au public pendant l'ouverture des établissements qui s'y trouvent
- Passés dans le domaine public

Les passages du faubourg Saint-Antoine

Passage du
Chantier :
traversant,
domaine public



Passage du Cheval blanc :
traversant, ouvert aux
heures d'ouverture des



Passage des Shadocks : non
traversant, fermé au public

Diagnostic : urbanisme

Deux ensembles (Ehpad et Amelot I et II) occupent la majeure surface du micro-quartier, mais contribuent proportionnellement peu à son identité et à son activité, hors consommation des résidents.



Diagnostic : urbanisme

Immeubles pré-haussmaniens :

Construction : vers 1848

Zone UG : secteur privilégiant l'habitation

Bâtiments protégés

Immeubles modernes :

Construction : 1969 et 1974 (Amelot I et II) et années 1990 (EHPAD)

Zone UG : secteur favorisant la mixité habitat emploi

Caractéristiques urbanistiques (extrait) :

Périmètre de site inscrit

Zone de déficit en logement social

Zone de renforcement du végétal

Diagnostic : urbanisme

Entre rue du Chemin vert et rue du Pasteur-Wagner : une portion dépourvue de ce caractère de proximité :

- **Rareté de commerces** de proximité, de présence humaine diffuse générant du contrôle social
- **Blocs relativement fermés** au quartier (Amelot et EHPAD)
- Immeubles typiques des **années 1970** : large place à l'automobile, architecture exprimant le prestige (marbre, jardin d'agrément non accessible)
- Série de **façades aveugles** rue Amelot : maladresse de l'architecte (non insertion de l'immeuble dans son contexte)? Échec de la galerie marchande prévue dans le passage ?

Diagnostic : architecture

Série de façades aveugles et d'entrées de parking sur la rue Amelot : peu de liaison entre rue et bâtiment, contribuant au sentiment d'insécurité



Diagnostic : architecture

Il reste néanmoins des éléments typiques de l'ancien caractère artisan de la rue, à valoriser



Diagnostic : urbanisme

Pourtant, ce quartier a un potentiel à valoriser:

En incluant les abords du micro-quartier :

- **Accès au marché, métro**, quartier Bréguet, apprécié des riverains
- **Immeubles pré-haussmaniens** ou plus anciens (angle Amelot / Pasteur Wagner)
- **Promenade** Richard-Lenoir, piétonisation de la Bastille

Dans le passage :

- **Grand espace piéton**, séparé de la circulation automobile
- Deux lieux créant passage et contrôle social (arts martiaux et yoga)
- **Végétation appréciée** des riverains (oiseaux dans les arbustes)
- Mais jardins malheureusement inaccessibles

Historique de l'aménagement

Tout cet espace était occupé par un ancien **bastion de la Bastille** (bastion Saint-Antoine), démoli en 1777.

La rue Amelot est alors établie dans ce tronçon en **1779**, en prolongement jusqu'à la Bastille de la rue longeant auparavant le fossé situé en contrebas de l'enceinte fortifiée de Charles V (détruite en 1633).

Sa largeur est fixée vers 1848 à 11 ou 12m selon les endroits.

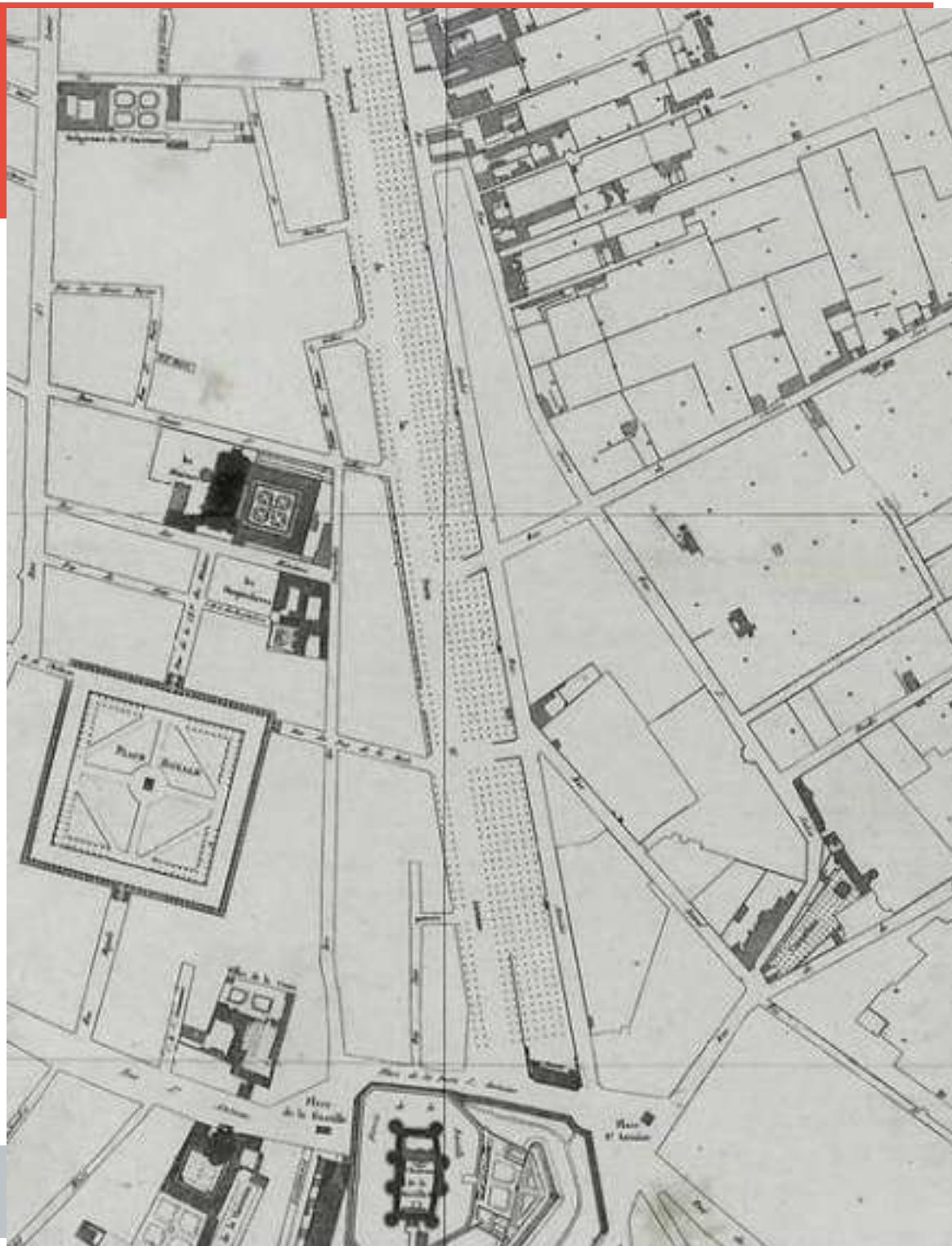
Les immeubles du boulevard Beaumarchais sont construits plus tard que la rue Amelot, à partir de **1846**, sur l'ancien emplacement de l'enceinte, devenu entretemps à cet endroit jardin de l'hotel de Beaumarchais. Le boulevard est alors une **promenade arborée**, qui subsiste en partie.

Historique de l'aménagement

Les surfaces cadastrales ont peu évolué depuis le siècle dernier (ici, plan de 1896), sauf avec la destruction des immeubles d'un étage côté Richard-Lenoir, intégrés dans l'ensemble attenant

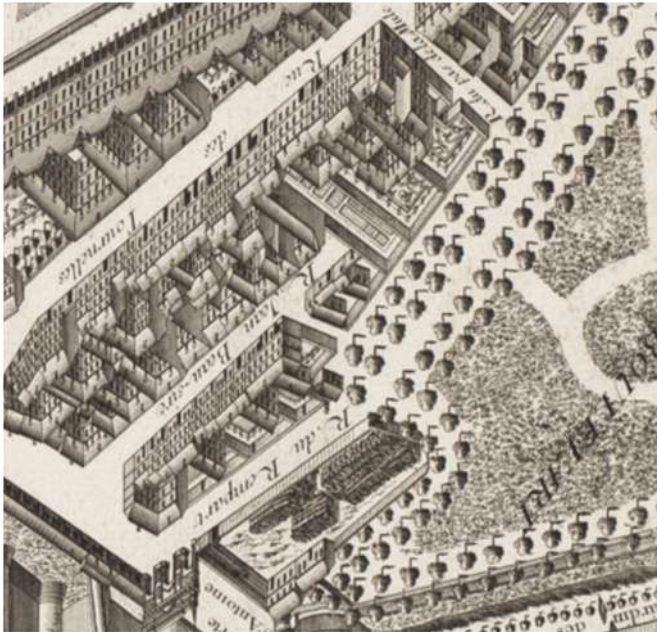


La rue Amelot figure sur le plan Vernuquet de 1790, avant le percement du canal vers 1828, qui sera recouvert ensuite par le boulevard Richard-Lenoir. Le quartier est peu urbanisé à cette époque.



Historique de l'aménagement

Plan Turgot de 1739 : la promenade est le futur boulevard Beaumarchais. Juste sa droite, les terrains du bastion.



Ces terrains du bastion expliqueraient la grande surface des parcelles entre la rue Amelot et le bd Richard-Lenoir



Diagnostic : urbanisme

Aujourd'hui, de nouveau, de grands espaces verts, mais **inaccessibles**, sauf à l'entreprise qui en fait l'entretien.



Jardins côté Sud

Accès au jardin
depuis le passage



Jardins côté Nord



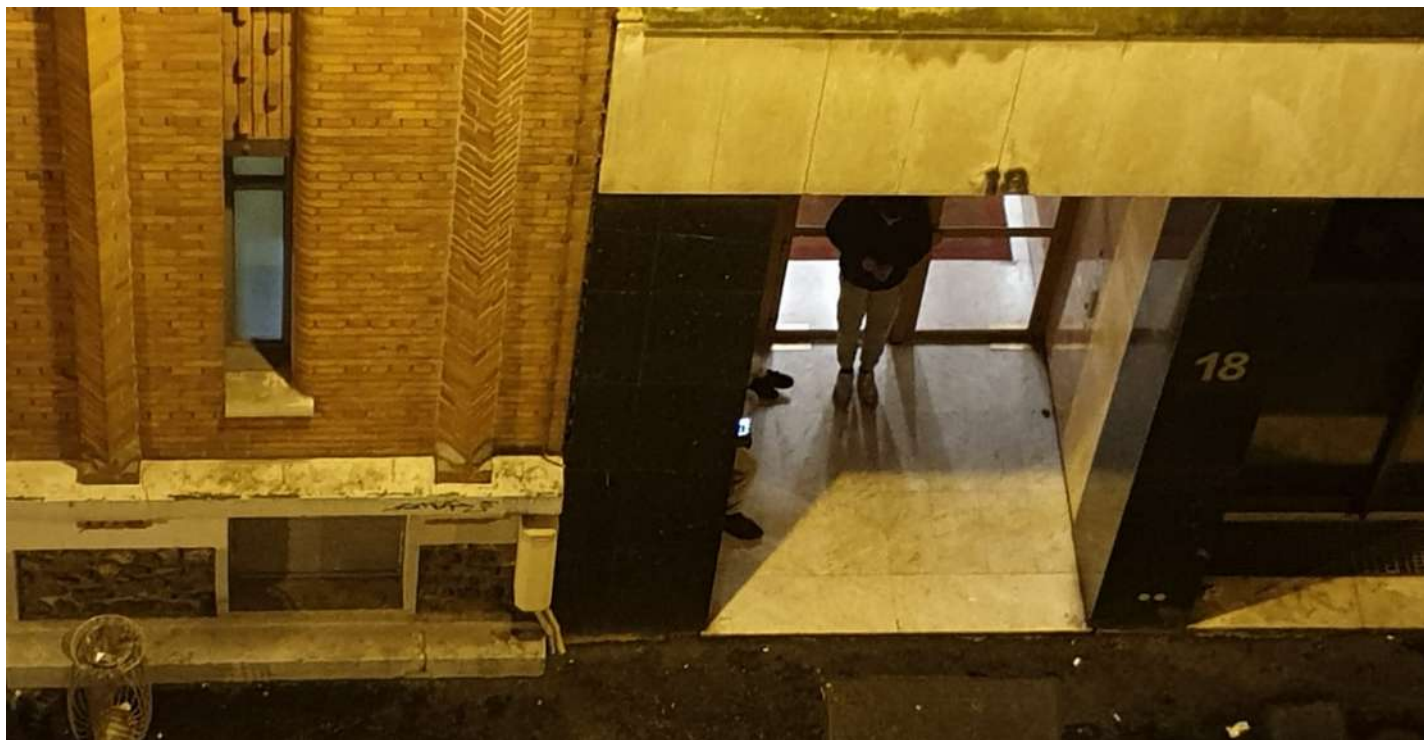
Diagnostic : sécurité et sûreté

Des usagers et habitants témoignent d'un sentiment d'abandon et d'hostilité quant au **passage Amelot** :

- **Saleté** permanente (urine, déchets), illumination peu accueillante, magasins désaffectés ou sans ouverture
- Impraticable aux **personnes à mobilité réduite**, poussettes ou cabas (obstacles, revêtements à améliorer)
- **Dealers** l'après-midi et la nuit, avec occupation de hall d'immeuble, voitures des clients, cris et musique
- Sentiment d'**insécurité**, notamment de femmes et seniors
- Gestion d'une partie du passage vécue comme **autoritariste** (passants 'rejetés', refus d'ouvrir aux intervenants, etc.)

Diagnostic : sécurité et sûreté

Vendeurs de drogue à toute heure du jour ou de la nuit



Diagnostic : sécurité et sûreté

Le passage : sombre, urine et excréments de chiens, barrière abîmée et peu fonctionnelle, vélos abandonnés, dispositifs anti-SDF



Initialement, le passage devait être une galerie commerciale : il reste deux activités ouvertes au public (dojo et yoga), sur six espaces



Diagnostic : sécurité et sûreté

Frontière physique entre les deux copropriétés, reflet d'une frontière juridique et d'un dialogue parfois difficile



Sortie du passage : marche faisant obstacle pour les personnes à mobilité réduite, absence de cheminement continu



Diagnostic : propreté

La rue est souvent sale, en particulier devant l'EHPAD :

- **Poubelles** de divers immeuble de la rue laissées une partie de la journée
 - Résidents de l'EHPAD qui jettent de la nourriture aux pigeons
 - **Encombrants** déposés sur le trottoir..
 - **Ordures sur le trottoir**, malgré des poubelles de rue posées par la Ville
- Cette saleté contribue au sentiment d'insécurité.



Cohésion sociale

- 13 immeubles pré-haussmaniens (< 20 logements)
 - propriétaires occupants
 - locataires de longue date.
- 2 grands ensembles (> 150 logements)
 - forte proportion de propriétaires non résidents (à mesurer)
 - beaucoup de logements affectés à la résidence temporaire (AirBnB)
 - la cohésion sociale était considérée insuffisante, et heureusement s'améliore depuis les efforts actuels de nouveaux habitants
- EHPAD (< 100 logements)
 - Ensemble de résidents et soignants isolé du reste de la ville.
 - Certains résidents ont leur famille dans le quartier

Diagnostic : mobilité

Piétons :

- rue Amelot : **trottoir étroit**, à la limite de praticabilité PMR, poubelles sorties le soir des deux côtés qui limitent le passage
- passage Amelot : cheminement protégé, en particulier vers le marché, préféré aux rues du Chemin vert et Pasteur Wagner (trottoirs étroits et circulation), mais **insécurisant**
- boulevard Beaumarchais: une partie de la largeur du trottoir utilisée comme **stationnement automobile** (a priori en excès)
- boulevard Richard Lenoir : partie centrale : une **promenade**, plus qu'une liaison de la vie quotidienne ? Largeur correcte côté immeubles
- marché Richard-Lenoir, surface **insuffisante** ?, accès latéraux limités par la circulation

Diagnostic : mobilité

Encombrement du trottoir fréquent, qui le rend impraticable pour les publics fragiles



Diagnostic : mobilité

Cyclable :

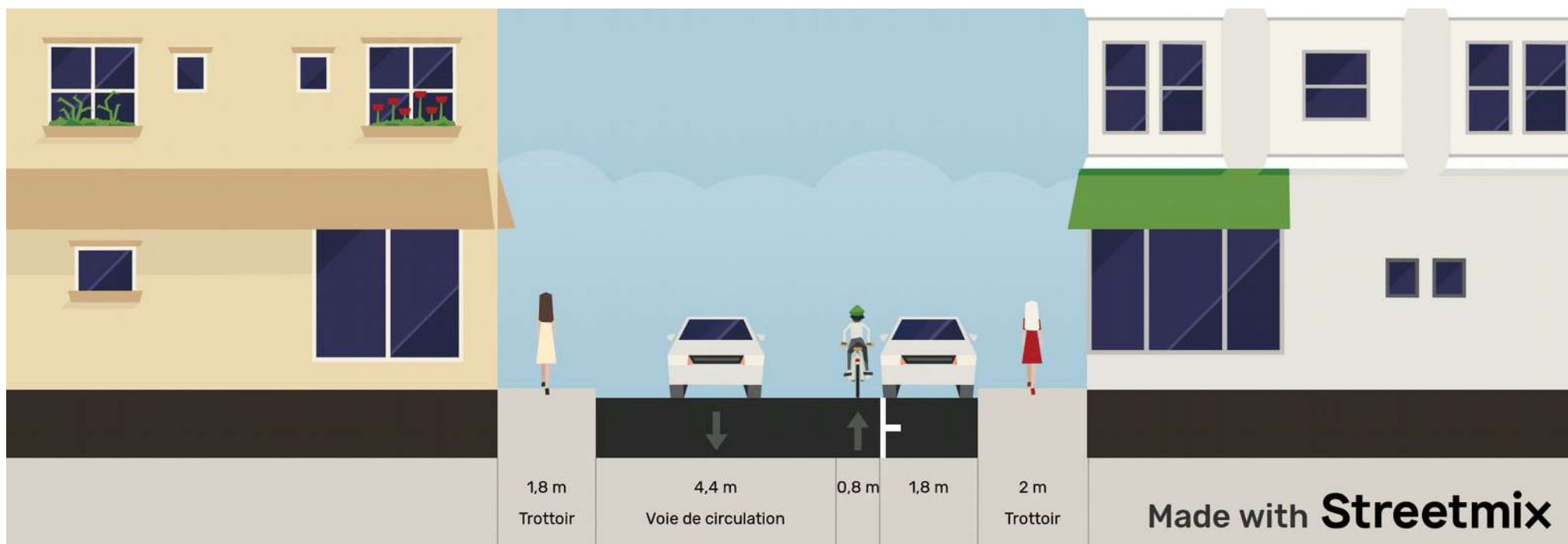
- **Manque de pistes sécurisées** pour l'axe Bastille-République sur le bd Beaumarchais : rue Amelot est une alternative, déjà en double-sens cyclable, mais manque de signallements
- Le **double-sens cyclable, peu visible et inattendu**, peut être dangereux pour des piétons inattentifs : il devrait être davantage matérialisé sur la voie
- Piste Richard-Lenoir, très utilisée, trop étroite pour 2 vélos
- **Axe Est-Ouest** à la Bastille, protégé de Concorde à Ledru-Rollin
- **Place de la Bastille** réaménagée, mais fluidité du trafic insuffisante
- Quelques parkings à vélo en voie publique, avec arceaux sécurisés
- Parking vélo résidentiel : **insuffisant en immeuble haussmanien**, seulement dans cours ou loges désaffectées

Diagnostic : mobilité

La voie vélo, un double-sens cyclable, n'est pas sécurisée et peu matérialisée.

Zone 30 peu respectée, des conducteurs se 'défoulent' dans ce tronçon.

La largeur excessive de la voie automobile (5m) permettrait une séparation plus sécurisée entre cyclistes et automobilistes.



Diagnostic : mobilité

Automobile : **du transit partout**

- rue du Chemin vert : transit entre haut du 11e (Parmentier) et Paris centre
- rue Amelot : délestage de bd Beaumarchais pour axe République-Bastille
 - ralentisseurs entre Cirque d'hiver et Chemin vert, mais pas entre Chemin vert et Pasteur Wagner : véhicules qui 'vrombissent' sur ce tronçon
- bd Beaumarchais : transit grands boulevards (axe rouge), bus des gares (91)
- bd Richard Lenoir : transit entre Bastille et République -Stalingrad
- **Tronçons redondants** (mêmes départ et arrivée) :
 - rue Amelot (entre Pasteur Wagner et Richard-Lenoir) avec rue du Pasteur Wagner (sauf accès Richard-Lenoir Nord et Daval)
 - rue Saint-Sabin (entre Chemin-vert et Richard-Lenoir) avec rue du Chemin-vert (sauf pour l'accès aux 4 parking de la rue Saint-Sabin)
- Parking grands immeubles (Amelot, Chemin vert, Saint-Sabin) sur 3 ou 4 niveaux : **taux d'occupation** ?
- Stationnement en voirie presque partout, a priori **en excès** en incluant le stationnement en parking

Diagnostic : mobilité

Un espace actuellement de **transit**, pas de rencontre



Diagnostic : mobilité

Des places libres



Stationnement de non résidents (ex :
voiture immatriculée 35)

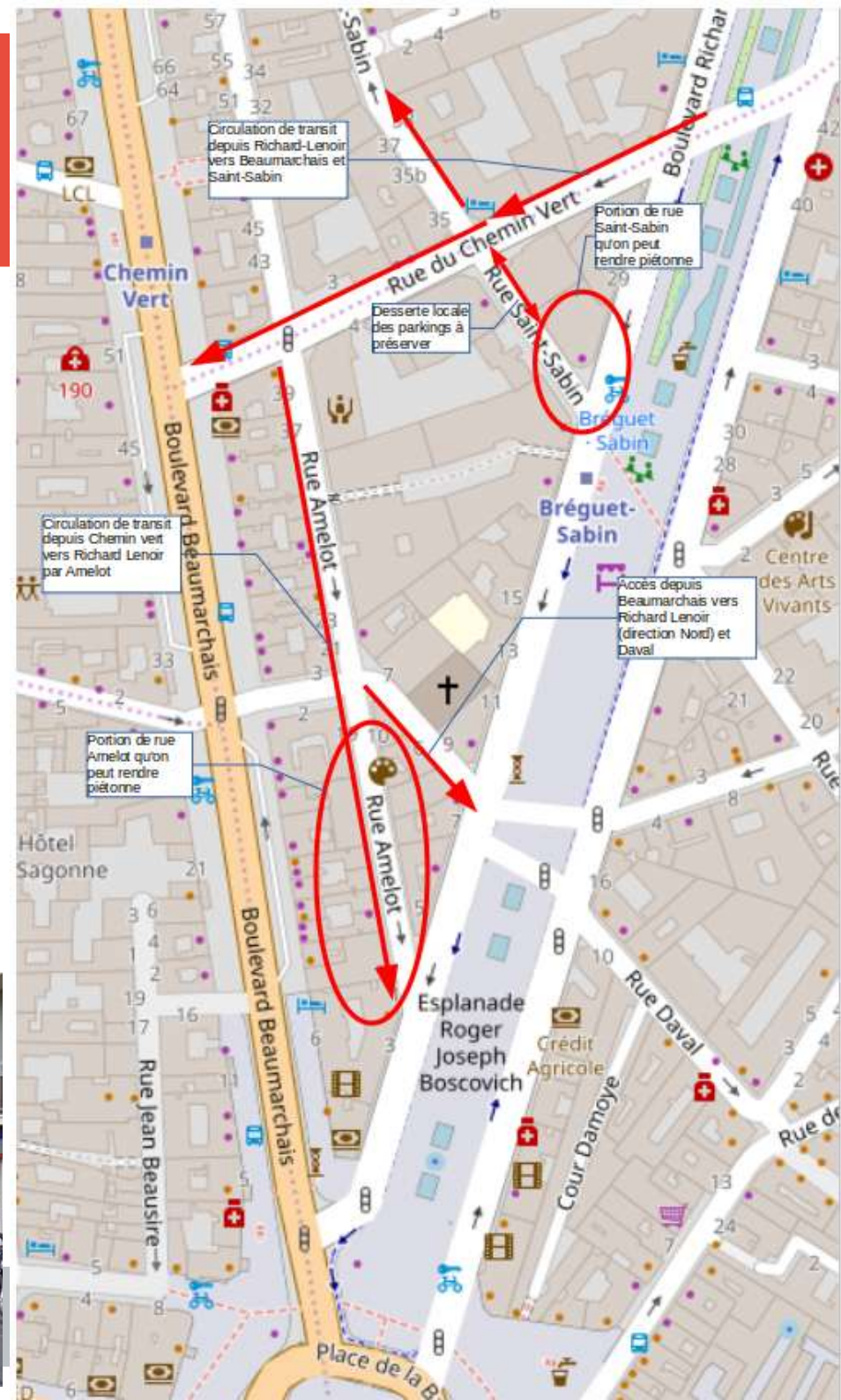


Deux portions de voie sont redondantes, et pourraient être rendues à la vie de quartier

Carrefour Amelot Richard-Lenoir



Carrefour Saint-Sabin Richard-Lenoir



Diagnostic : économie

Diversité et multitude d'activités dans ce quartier central de Paris :

- **Commerces de proximité** : boulangerie, 2 supermarchés Franprix, surgelés Picard, marché les jeudi et dimanche, coiffeur, quelques gardiens d'immeuble.
- **Horeca** : coworking Black, Cuba compagnie, Raton laveur, Tabarin
- **Autres commerces** : tatouage, Magasin de la fausse fourrure, dojo, yoga, pharmacie.
- **Entreprises** : expert comptable Lafarge, catering d'événements, réparation Apple, réparation motos, atelier de peinture Doro, Ehpad

Du point de vue de la vie de quartier : équilibre des activités, mais la dimension de proximité reste peu présente dans les rues de l'ensemble.

Les créneaux libres du dojo, le matin, pourraient être utilisés pour des activités qui créent du lien social entre habitants

DISCIPLINES	KICK-BOXING	JU-JITSU	JU-JITSU ENFANTS	GYM-BOXING	KRAV-MAGA	MMA
LUNDI	MARDI	MERCREDI	JEUDI	VENREDI	SAMEDI	
					KRAV-MAGA 10:00 - 11:00	
					GYM-BOXING Renforcement Musculaire 11:00 - 12:00	
					KICK-BOXING 12:00 - 13:00	
KICK-BOXING 12:30 - 13:30	JU-JITSU Adultes 12:30 - 13:30	KICK-BOXING 12:30 - 13:30	JU-JITSU Adultes 12:30 - 13:30	KICK-BOXING 12:30 - 13:30		
					JU-JITSU ENFANTS 4-7 Ans 14:00 - 15:00	
		JU-JITSU ENFANTS 8-11 Ans 15:00 - 16:00			JU-JITSU ENFANTS 8-11 Ans 16:00 - 16:00	
		JU-JITSU ENFANTS 8-11 Ans 16:00 - 17:00			JU-JITSU Ados / Adultes 16:00 - 17:00	
JU-JITSU ENFANTS 8-11 Ans 17:00 - 18:00		JU-JITSU ENFANTS 8-11 Ans 17:00 - 18:00		JU-JITSU ENFANTS 8-11 Ans 17:00 - 18:00		
JU-JITSU Ados / Adultes 18:00 - 19:00	GYM-BOXING Renforcement Musculaire 18:00 - 19:00	JU-JITSU Ados / Adultes 18:00 - 19:00	GYM-BOXING Renforcement Musculaire 18:00 - 19:00	JU-JITSU Ados / Adultes 18:00 - 19:00		
JU-JITSU Adultes 19:00 - 20:00	KRAV-MAGA 19:00 - 20:00	JU-JITSU Adultes 19:00 - 20:00	KRAV-MAGA 19:00 - 20:00	JU-JITSU Adultes 19:00 - 20:00		
KICK-BOXING 20:00 - 21:00	JU-JITSU Adultes 20:00 - 21:00	KICK-BOXING 20:00 - 21:00	JU-JITSU Adultes 20:00 - 21:00	KICK-BOXING 20:00 - 21:00		

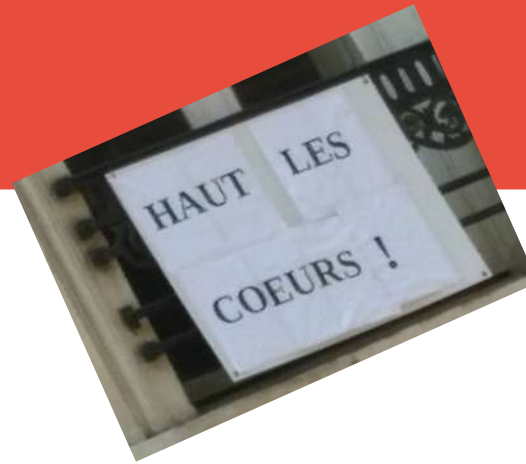
Un grand fonds de commerce du passage est inutilisé, alors qu'il pourrait contribuer à la vie du quartier, avec un projet adapté et économiquement viable.



Diagnostic : centralités

- Blocs d'immeubles **sans lieu de rencontre**, alors que c'est le chemin du marché et qu'y habitent environ 500 personnes
- Blocs **fermés** ou espaces non accueillants
- Pas de **lieu de repos** pour piétons (banc), notamment par crainte d'appropriation par les dealers, qui impacte les aménagements actuels
- Carrefour rues Amelot et Chemin vert : deux cafés, de l'espace, un jardin privatif, mais pas un lieu de rencontre. Une **centralité manquée** ?
- Un collectif d'habitants de la rue Amelot se forme au printemps 2020 et recrée une **centralité de voisinage**

Le **collectif d'habitants** de la rue a commencé à organiser des actions, depuis le printemps 2020, qui contribuent à améliorer la qualité de vie du quartier



Synthèse des problèmes identifiés

Dealers le soir dans le hall du n.18 et le passage

Aménagement du passage : ambiance non sécurisante, transit piétons difficile, stationnement sauvage, gestion difficile

Dents creuses : façades aveugles, locaux vides ou sans contact avec l'extérieur

Circulation rapide et bruyante rue Amelot (véhicules)

Manque d'espace de proximité sécurisés pour personnes âgées et enfants, square Bréguet déjà saturé

Situation juridique non adaptée : passage utilisé par le public, mais géré par deux copropriétés, précédemment en litige

Synthèse des atouts identifiés

Une **surface vaste**, avec un potentiel de fonctions variées

Des **programmes de la Ville** qui facilitent l'évolution du quartier (permis de végétaliser, budget participatif)

Des **aménagements du quartier** qui vont déjà vers le mieux vivre : place de la Bastille, promenade Richard-Lenoir

L'énergie d'**habitants mobilisés** pour améliorer leur habitat

Propositions en concertation

Introduction :

Voici une série de propositions, développées à partir d'échanges avec des riverains, autant qu'il a été possible de les contacter, et sur la base de ce diagnostic.

Ces propositions sont encore en concertation.

Elles sont donc encore à évaluer, discuter, sélectionner, préciser et ... financer !

Méthode

Ces propositions ont été élaborées :

- En travaillant à partir des **informations et avis**, explicites et implicites, fournis par les personnes interviewées
- En conclusion des **observations** de terrain
- Par le développement d'un **projet intégré**, faisant sens pour le quartier et ses usagers, afin de résoudre les problèmes identifiés et de permettre un vivre ensemble plus riche de relation et de sens.

Vision proposée

La vision proposée ici est de retravailler le passage comme une **nouvelle centralité de ce quartier**.

Le passage, agencement typique du faubourg Saint-Antoine, est décliné ici afin de tenir compte de la **proximité du marché Bastille**, d'un lien avec **l'identité de la rue Amelot**, et mis au jour des **exigences de 2020**, notamment l'inclusion sociale et le changement climatique.

C'est un « **passage du marché** » qui pourrait être aménagé ici. La portion de la rue Amelot attenante serait alors **l'abord du passage**.

Propositions

Ces propositions sont portées par le collectif d'habitants :

- 1 - **Limiter le stationnement aux points de deal** (n.18, passage, espace 'vide' devant l'Ehpad) > remplacement de 3 places par des éléments à envisager, non adaptés à la station assise. A priori (= pratique parisienne) un espace végétal, voire le compost de quartier
- 2 - **Apaiser la circulation rue Amelot** dans notre tronçon. En 2e temps: dissuasion du trafic en fin de rue Amelot (doublon avec Pasteur Wagner)
- 3 - **Réappropriation de l'espace** : série de **permis de végétaliser**, côté Amelot et aussi côté Beaumarchais (dynamique d'ensemble), et **d'autres initiatives pour occuper l'espace**
- 4 - **Rénovation du passage**, en concertation avec ses copropriétaires, en confirmant sa vocation d'**espace ouvert au public**

1. Limiter le stationnement aux points de deal

Actions possibles :

1. Neutraliser les **places de stationnement** desservant le point de deal, notamment devant les entrées de l'immeuble, sans gêner les entrées de parking et l'accès pompiers

2. Les remplacer par **d'autres aménagements amenant du contrôle social** : composteur de quartier et/ou autres

3. Générer de la présence humaine avec un **parking à vélos résidentiel** dans le passage

4. **Délimiter le stationnement dans le passage**, en tenant compte de la priorité aux piétons

1. Limiter le stationnement aux points de deal : 1.1 évolution des places

Le stationnement non résidentiel (courte durée) peut être rationalisé, avec un système de mise à disposition de **places non occupées dans les parking souterrains**.

Il y a en effet 10 parkings souterrains de grande capacité aux abords immédiats (environ 3000 places), ce qui constitue un **gisement potentiel supplémentaire de places important**.

Une première version d'un tel système, accessible d'abord aux seuls riverains, serait envisageable.

Les besoins réels en stationnement non résidentiel et la capacité non occupée du quartier devraient par ailleurs être **mesurées**.

L'Atelier parisien d'urbanisme (APUR) a fait ce travail à l'échelle de la ville, et dénombré **150.000 places de parking non utilisées** (1).

(1) Lien : [Évolution du stationnement et nouveaux usages de l'espace public](#), juin 2019.

1. Limiter le stationnement aux points de deal : 1.1 évolution des places

Proposition d'évolution du stationnement sur chaussée (longitudinal, côté gauche dans le sens de la voie)	
Distribution actuelle :	Distribution proposée :
Vélos : 4,80m : 10 places	Vélos : 4,80m : 10 places
Livraisons : 10,40m : 1 ou 2 places	Livraisons : 10,40m : 1 ou 2 places
Stationnement : 12,80m : 2 places	Extension livraisons + 1m => 11,40m
	Stationnement : 5,50m : 1 place
	Composteur de quartier : 6,30m : 4 bacs
Accès parking Ehpad : 6,70m	Accès parking Ehpad : 6,70
Stationnement : 15,30m : 3 places	Bacs jardinables : 15,30m
Accès pompiers au passage : 11,30m	Accès pompiers au passage
Stationnement : 21,20m : 4 places	Stationnement : 21,20m : 4 places
Accès entrepot : 4,90m	Accès entrepot : 4,90m
Stationnement : 5,50m : 1 places	Stationnement : 5,50m : 1 places
Accès parking souterrain : 8,20m	Accès parking souterrain : 8,20m
Livraisons : 7,50m : 1 place	Livraisons : 7,50m : 1 place
Variations : - 4 places, + 1 composteur, + 10m d'espaces jardinables, + 1m livraison Un parking à vélo résidentiel est proposé dans l'entrée du passage	

1. Limiter le stationnement aux points de deal : 1.2 contrôle social

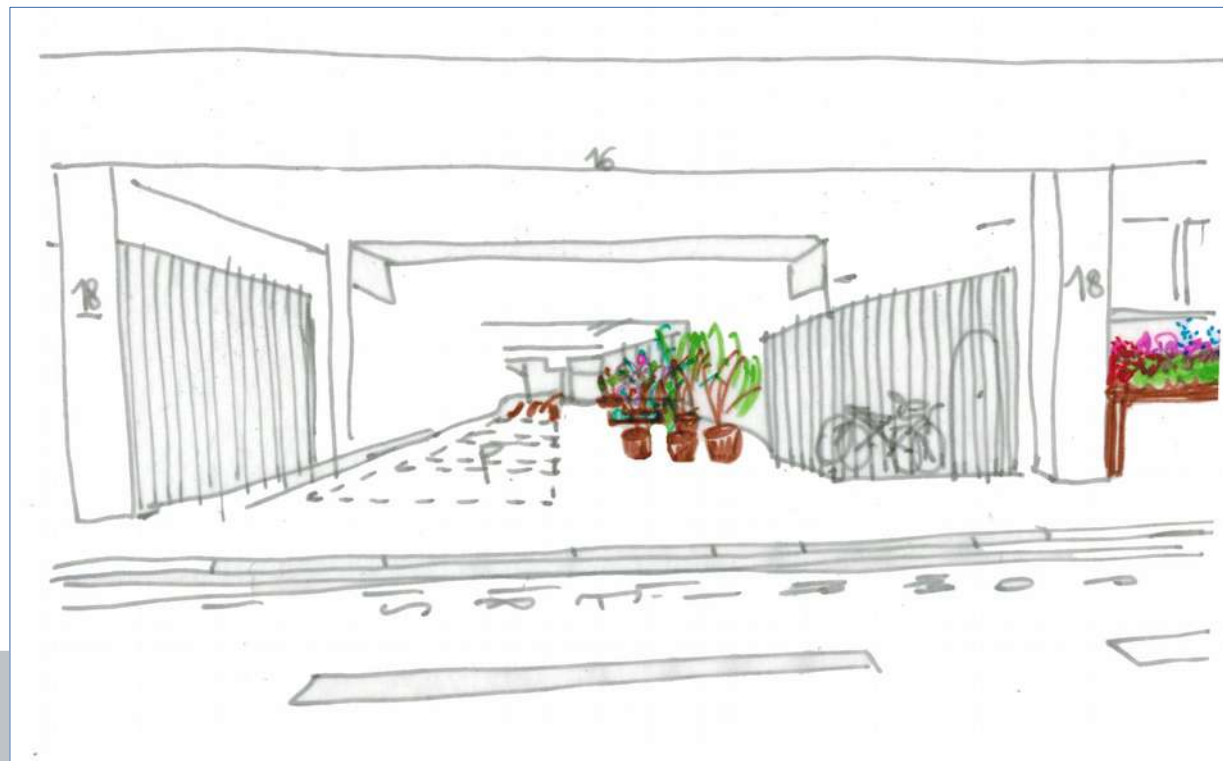
Voir la liste de ces actions, après, dans la partie sur la réappropriation de la rue par ses habitants et usagers, qui générera du contrôle social permettant de rendre la rue plus sécurisante pour ses usagers.

1. Limiter le stationnement aux points de deal : 1.3 parking vélo résidentiel

- Un parking à vélo résidentiel amènera des **va-et-vient incessants** de résidents à toute heure de la journée, ce qui contribue à la sécurisation du lieu.
- Il complète le mix de mobilité, vu **l'insuffisance de stationnement vélo dans les immeubles haussmaniens**
- Protection des intempéries : sa situation dans le passage
- Protection du vandalisme : accès fermé et vidéo
- Dimensions : 30 vélos (25m²)
- Accès direct des vélos sur la rue, pas forcément d'accès au passage
- Présence hebdomadaire d'un point de réparation

Représentation de l'entrée du passage,

- avec :
- parking à vélo
 - stationnement voiture délimité au sol
 - bacs à jardinage, plus en avant dans le passage, et dans les façades aveugles sur rue



2 - Apaiser la circulation rue Amelot

1. **Adapter la voirie** dans ce tronçon de la rue Amelot
2. Limiter les **voies** consacrées à l'automobile de manière **redondante** dans le quartier

2 - Apaiser la circulation rue Amelot



Affiches posées pour demander aux motards de ne pas faire vrombir leur moteur dans la portion de rue



2 - Apaiser la circulation rue Amelot :

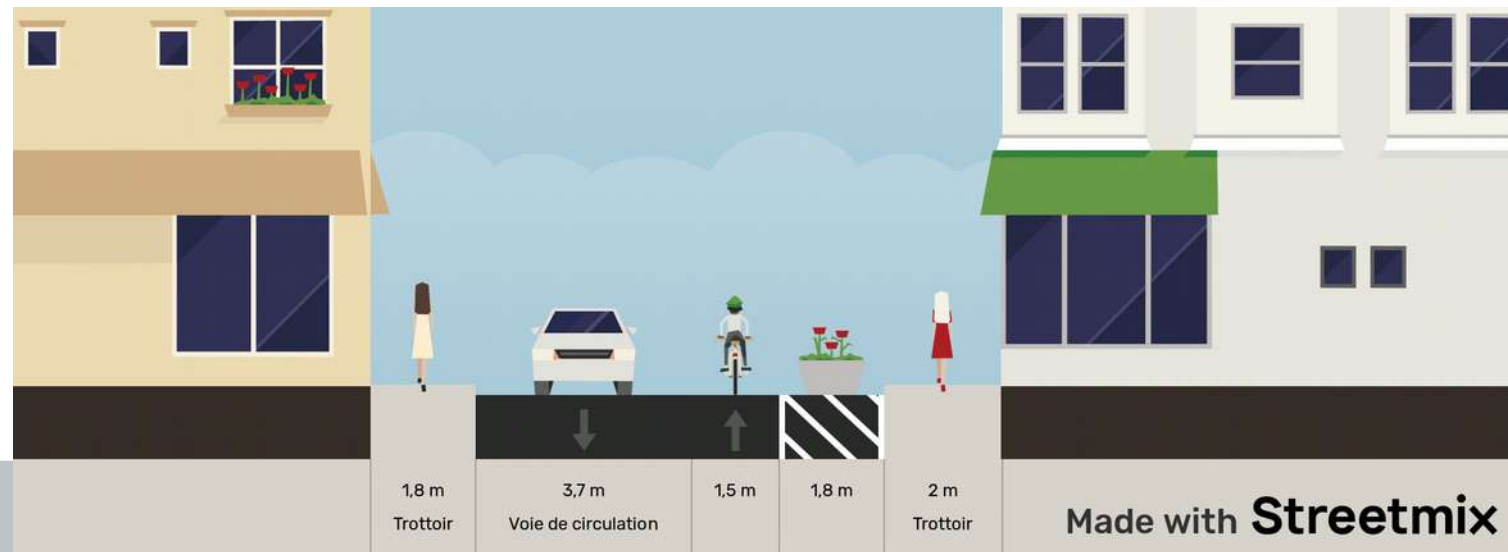
2.1 Adapter la voirie

Voie cyclable
(1,50m) visuellement
séparée de la voie
automobile (3,70m)

Ralentisseurs,
comme en amont rue
Amelot, adaptés aux
entrées de parkings

Elargissement des
trottoirs des deux
côtés souhaitable.

Supprimer 3 places
de stationnement
(devant l'Ehpad et le
n.18)



2.2 Voies automobiles redondantes

Dissuader le transit dans les deux tronçons redondants :

1 - rue Amelot, entre Pasteur-Wagner et Richard-Lenoir :

Redondant avec Pasteur-Wagner, laquelle donne aussi accès à rue Daval et Richard-Lenoir sens Nord

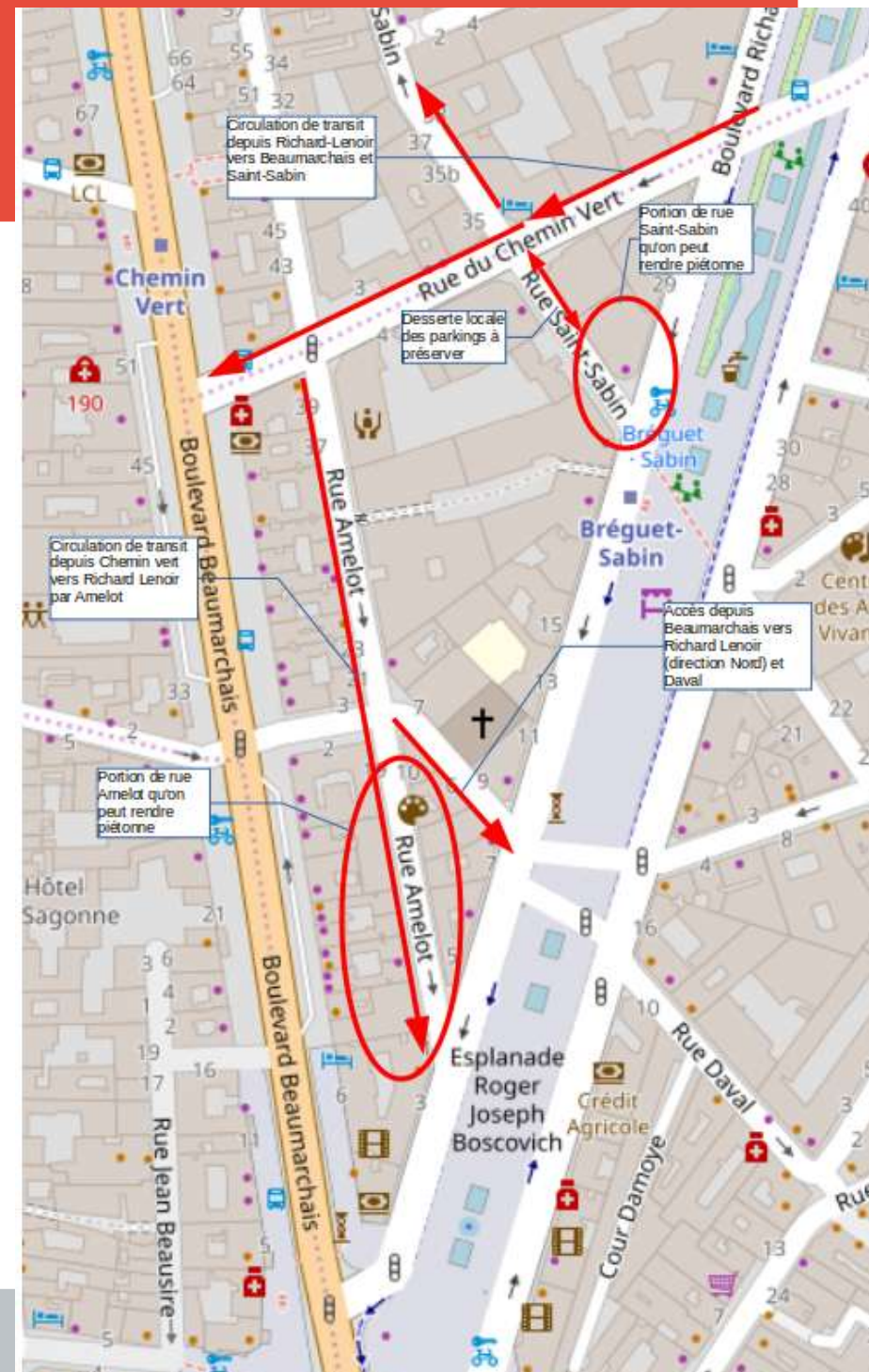
2 - rue Saint-Sabin ; entre Chemin vert et Richard-Lenoir

Redondant avec Chemin vert, plus directe.

Préserver seulement l'accès aux 4 parking en double sens ralenti depuis Chemin vert

Mesures possibles :

- Ralentisseurs en voirie
- Agrandissement du trottoir
- Fermeture de la rue avec plot
- Inclusion dans le dispositif Paris Respire (fermé le dimanche)



3. Réappropriation de la rue Amelot : aménagements destinés à la vie sociale

A la fois dans l'espace public et privé :

1. Série extensive de **permis de végétaliser**, malgré l'espace contraint : long du trottoir, devants de façade (côté pair), pour appropriation par les riverains et modération de la circulation.

Continuer boulevard Beaumarchais

2. Site du futur **composteur de quartier**

3. **Fresques** sur les façades aveugles

4. Limiter les **appartements Airbnb**

3. Réappropriation de la rue Amelot :

3.1. Série de permis de végétaliser

Pose de jardinières envisageable entre certains potelets, en laissant un passage vers la rue

Emplacements disponibles en zone piétonne du bd Beaumarchais, qui limiteraient le stationnement interdit



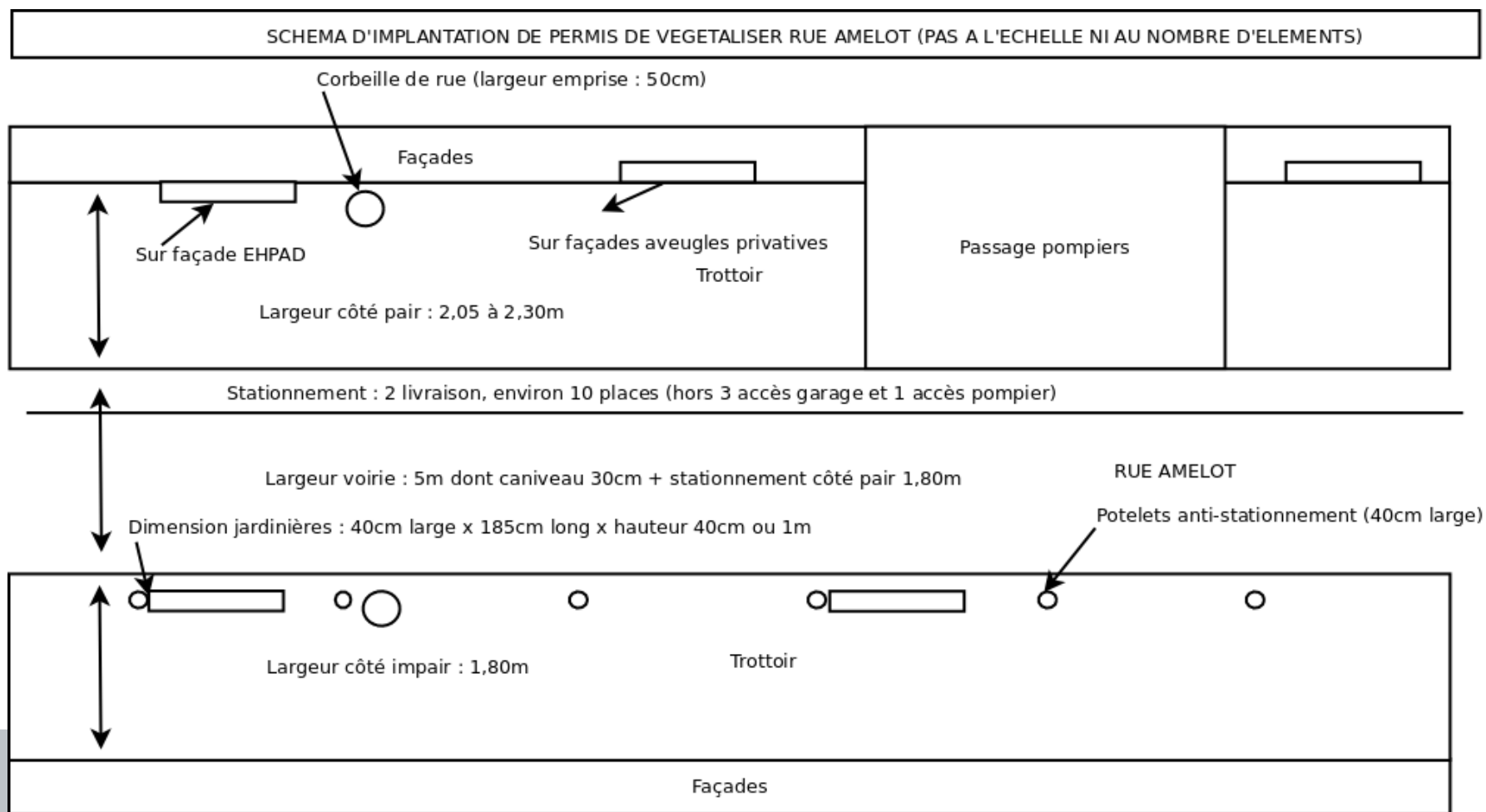
Pied d'arbre déjà végétalisé 54-56 bd Beaumarchais



3. Réappropriation de la rue Amelot :

3.1 Série de permis de végétaliser

Possibilité d'implanter des permis de végétaliser, afin d'amener une activité citoyenne locale visible dans l'espace public : faisabilité confirmée par la Ville (17/04/2020, avis informel).



3. Réappropriation de la rue Amelot :

3.1 Série de permis de végétaliser

Représentation de la rue avec des jardinières des deux côtés

- Côté gauche : jardinières posées sur un support protégeant la grille d'aération du parking
P=0,74m, L=2,60m max, H au choix

- Côté droit : entre deux potelets, laissant les accès à la rue (poubelles) et le cheminement
P=0,40m, L=1,85m max, H au choix
(concilier stabilité et éviter l'assise)

1^{er} avis informel obtenu du service des permis de végétaliser de la Ville de Paris



3. Réappropriation de la rue Amelot :

3.1 Série de permis de végétaliser

Réalisation des jardinières par une maîtrise d'œuvre adaptée.

Par exemple :

- régie de quartier
- entreprise de l'économie sociale et solidaire



Jardinières hors sol paysagées (©lebalto.de)

3. Réappropriation de la rue Amelot :

3.1 Série de permis de végétaliser

Déjà 9 permis de végétaliser présentés,
dont 8 accordés au 20 janvier 2021

Demandes obtenues:

Référence de l'arbre n° 223472



Référence de l'arbre n° 238837

Le jardinier veillera à attendre que la plantation du nouvel arb avant toute opération de végétalisation.



Référence de l'arbre n° 223471



Demande en cours :
E1301



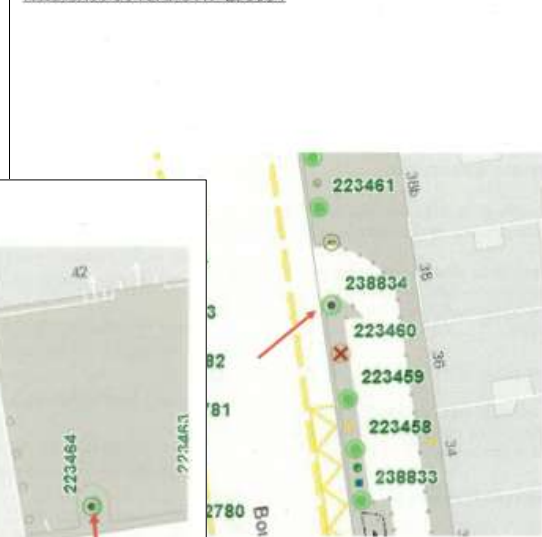
Référence de l'arbre : n° 223465



Référence de l'arbre n° 223464



Référence de l'arbre : n° 238834



3. Réappropriation de la rue Amelot :

3.1 Série de permis de végétaliser

Déjà 9 permis de végétaliser présentés,
dont 8 accordés au 20 janvier 2021



3. Réappropriation de la rue Amelot :

3.2 Composteur de quartier

Depuis juillet 2019, un collectif d'habitant, organisé en association (Bréguet durable), **recherche un site** pour un composteur de quartier, près du métro Bréguet-Sabin.

La rue Amelot pourrait être un site possible, par exemple devant l'Ehpad.

Gestion du composteur par l'association porteuse du projet.

L'expérience du compost Lacharrière, rapidement plein avec 3 bacs, inciterait à poser **4 bacs**.

Bacs protégés contre vandalisme et squat : bardage à 1,50m

Compost de quartier de la rue Lacharrière (Saint-Ambroise), permanence d'ouverture du bac (mercredi et dimanche soir)



3. Réappropriation de la rue Amelot :

3.2 Composteur de quartier

Site internet du collectif : <http://compostbreguetcheminvert.wikidot.com>

Association porteuse : Bréguet durable

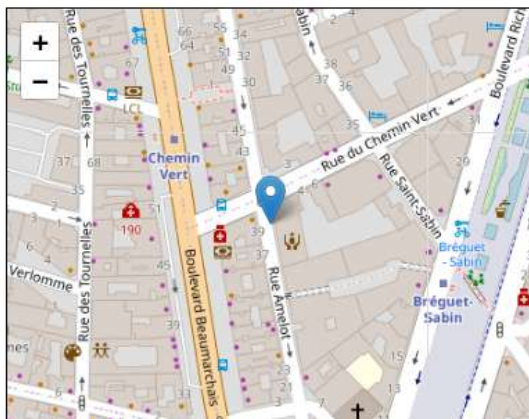
Extrait du site internet :

2. Derrière l'Ehpad, rue Amelot, à la place de 2 places de stationnement, en décalant l'espace de livraison avant l'entrée du parking de l'EHPAD :



- Avantages : facile à poser, acceptation des riverains
- Inconvénients : nécessite de supprimer une place de parking, pour la remplacer par les bacs du composteur

Voir [l'étude de site](#) spécifique.



3. Réappropriation de la rue Amelot :

3.3 Fresques sur les façades aveugles

Aménagement des surfaces aveugles, dominantes dans la rue:

2 entrées de parking, 1 entrée d'entrepôt, 4 murs aveugles, 2 baies vitrées fermées = 9 surfaces à retraiter

Toutes compositions plastiques possibles dans ces espaces.

Proposition d'affectation :

- Murs : 4 fresques
- Baies vitrées : 2 espaces jardinés
- Entrées : 3 photographies

Un projet global pour la rue est possible (ex : thème)

Organisation possible:

- concession des espaces privatifs à une association
- identification des responsabilités d'entretien des installations
- appel à projets avec commission mixte d'évaluation
- point régulier semestriel et points de contact pour la gestion quotidienne

3. Réappropriation de la rue Amelot :

3.3 Fresques sur les façades aveugles



3. Réappropriation de la rue Amelot :

3.4 Limiter les appartements Airbnb

Les appartements intégralement consacrés à Airbnb (ou similaires) limitent la présence de résidents stables, qui participent à la vie sociale du quartier.

1 - Le syndic et le conseil syndical des immeubles doivent s'assurer que ces appartements **respectent la réglementation en vigueur** (1), notamment l'enregistrement du logement, et vérifier l'usage de l'appartement en tant que logement principal, et sinon le dépôt d'une demande préalable de changement d'usage à la Mairie de Paris

2 - Les **règlements de copropriété** des immeubles du quartier peuvent sinon intégrer des dispositions interdisant l'**affectation complète** d'appartements à des locations brèves meublées touristiques (type Airbnb) et contrôler qu'elles soient respectées (2).

3 - Cela n'empêche pas la **location d'appoint**, quelques nuitées par an dans un logement principal.

Cela contribuera à avoir une **population de résidents**, mieux insérés dans la vie locale.

(1) <https://www.paris.fr/pages/meubles-touristiques-3637>, notamment L.631-7 et suiv. du Code de la construction et de l'habitation et art 3 du règlement municipal relatif au changement d'usage.

(2) Voir notamment jurisprudence : Cassation 2018 C300228

4. Rénovation du passage piéton

1. **Cheminement piéton** dans le passage accessible et protégé

2. Grille fermée la nuit avec un **accès aux riverains**

3. **Architecture sécurisante**

4. Un **cadre juridique** adapté

5. **Organiser la vie sociale** dans le micro-quartier

6. **Animation**

7. Utilisation du **fonds de commerce**

4. Rénovation du passage piéton

4.1 Cheminement accessible et protégé

Mobilité dans le passage :

Les usages de cet espace doivent être complètement revus :

- 1 - **Cheminement piéton** comme utilisation principale, au centre, avec un aménagement continu, et non plus sur les côtés derrière les colonnes.
- 2 - Retirer les **trottoirs impraticables** sur les côtés du passage, inutiles si les places voiture sont matérialisées et si le cheminement est au centre
- 3 - **Passage pompier** : vérifier avec les Pompiers de Paris les dimensions qui leur sont nécessaires (immeuble < 25m), en entrée de passage et à l'intérieur. Largeur d'entrée (11,30m) a priori supérieure à la norme requise (8,00m). Réf: Code de la construction et de l'habitation, R111-13, et alt.
- 4 - Le cheminement du passage devrait former une **promenade**, avec une progression paysagée faisant l'objet d'un projet spécifique.

4. Rénovation du passage piéton :

4.2 Grille fermée la nuit

La grille côté Richard-Lenoir limite l'accès en soirée après fermeture des activités (6h30-22h30).

Le passage est **très utilisé par les riverains**, pour son accès au métro et au marché, isolé des voitures : ils sont attachés à maintenir cet accès.

Le passage est plus **sécurisé** s'il y a régulièrement du passage, notamment pour éviter les risques d'agression.



4. Rénovation du passage piéton :

4.3 Architecture sécurisante

- 1. Améliorer l'**aspect esthétique du passage** : illumination, décoration, y compris plafonds. Voir projets similaires (ponts du périphérique, passages)
- 2. **Perspective paysagée** pour la promenade à travers le passage, avec par ex. un élément artistique (ex : statue ?)
- 3. **Nettoyage** et **entretien** du passage sont essentiels
- 4. **Bruit** : comment éviter que les ondes sonores ne remontent vers les habitations.

4. Rénovation du passage piéton :

4.4 Un cadre juridique adapté

Transit piéton des riverains, continu dans le passage depuis la construction des immeubles.

Dans les règlements de copropriété : servitude de passage gratuit prévue dès la construction, accès « exclusivement réservé » aux véhicules des locaux commerciaux du rez-de-chaussée, sous-sol et pour l'accès au garage (notamment art 6bis RCP Amelot II et art 7 et 19 RCP Amelot I), protection en construction par un contrat de cour commune (art 139 Amelot II).

Dispositions désormais plus adaptées aux besoins : transit uniquement de piétons (riverains), stationnement sauvage de véhicules, pas d'accès effectif en livraison effectif pour une partie des commerces. La **priorité juridique au « tout voiture »** de l'espace disponible, typique des années 1970, a évolué, et l'espace est en priorité accordé aux piétons.

Plusieurs possibilités :

- 1. **Voie privée ouverte au public en journée**, avec consentement des copropriétés, formalisé par convention, éventuellement contribution publique à son entretien
- 2. **Aménagements d'intérêt général** effectués par la Ville, avec convention de mise à disposition de l'espace (par exemple : aire fermée donnant sur la rue de stationnement vélos, accessible aux riverains, ou tout autre équipement).

4. Rénovation du passage piéton :

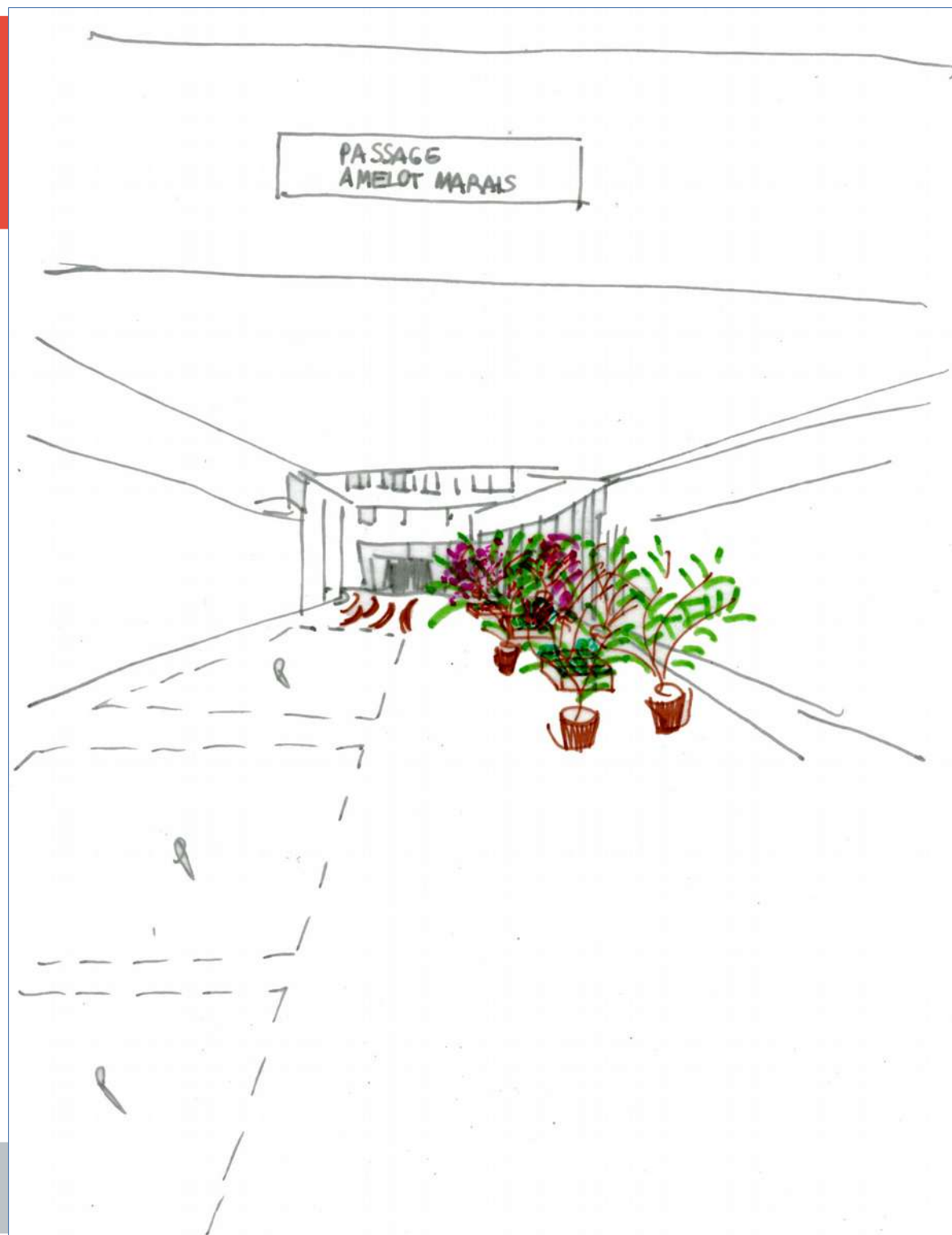
4.5 Vie sociale du micro-quartier

Dans l'espace passage, en journée :

- **1. Chaises et tables**, intégrées à une promenade pour les riverains (seniors, mères avec enfants), rentrées le soir (restant à voir quelle organisation en serait responsable)
- **2. Bacs de jardinage hors sol** dans le passage, avec accès contrôlé, dimension **paysagère**, accès voitures ponctuel (déchargements)
- **3. Jardins suspendus** : concertation avec copropriétaires, réunir les jardins, protéger les hublots de toit et habitations du 1er étage, avec un accès physique régulé
- **4. Surfaces de jeu** pour enfants 3-6 ans, sans jeux en hauteur (p. ex : marelles au sol)
- **5. Une étude acoustique** permettra d'indiquer comment réduire le bruit entendu par les riverains du passage

Représentation d'un aménagement possible du passage :

- Places de stationnement matérialisés au sol au début du passage
- Bacs de jardinage à droite, sous la responsabilité des usagers
- Chaises et tables, sous la responsabilité des activités (dojo et yoga), rentrés la nuit ou selon le climat



4. Rénovation du passage piéton :

4.6 Animation

- **1. Animation** par des associations locales, notamment dans l'espace central
- **2. Activités douces/seniors** le matin au dojo (créneaux libres), et dans le passage (ex : taï chi)
- **3. Activités enfants certains après-midi**, notamment avec les enfants des écoles du voisinage (écoles Froment, Richard-Lenoir), en prenant garde à éviter le bruit pour les riverains

4. Rénovation du passage piéton :

4.7 Activité économique

- Utilisation du **fonds de commerce** (ou point mobile extérieur, sinon) par une activité générant de la présence sécurisante, par ex :
 - commerce de proximité (épicerie)
 - salon de thé 'calme', terrasse en été, fermeture à 22h
 - 'concierge de quartier' pour aide du quotidien : bricolage, courses, dépôt livraisons (type Lulu dans ma rue)
 - éventuellement exploitation par ONG caritative
 - point d'action sociale, pour personnes marginalisées
 - services d'accès à l'administration et à internet
- Complément à distribution de repas Restos du coeur
- Animations dans le passage à la belle saison

5. Le soutien des institutions

Lettre du maire du 11^e, M François VAUGLIN, témoignant l'attention des élus aux problématiques et aux propositions des habitants

MAIRIE DE PARIS 

 **mairie Onze Paris**

François VAUGLIN

Maire du 11^e arrondissement

Monsieur Raphael DU CHEYRON
rd@ouvaton.org

Paris, le 23 OCT. 2020

Réf : FV/BC/40054

Cher Monsieur,

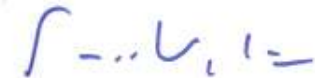
J'ai pris connaissance avec attention de votre courrier par lequel vous me faites part des propositions d'aménagement pour votre quartier.

Je tenais à vous remercier pour cette initiative qui s'inscrit totalement dans la politique municipale que j'ai souhaité mener et qui vise à lutter durablement contre les incivilités, à apaiser nos rues et à continuer à rendre agréable la vie dans nos quartiers.

Aussi, j'ai demandé à Monsieur Luc LEBON, mon Adjoint chargé de l'Espace Public et des Sports et à Madame Béatrice PIPITONE, Conseillère d'arrondissement déléguée aux transports, aux mobilités et au stationnement, de vous contacter afin de pouvoir vous accompagner dans la mise en œuvre de votre projet.

Je vous prie de croire, Cher Monsieur, en l'assurance de ma parfaite considération.

Bien à vous,



François VAUGLIN

12, place Léon Blum - 75536 Paris Cedex 11 - Tél. : 01 53 27 11 11 - Fax : 01 53 27 10 54

TOUTE L'INFO
au 3975* et
sur PARIS.FR
* hors d'ap. 1000 h et à partir d'11 h
hors week-end et jours fériés

Merci de votre attention